

## COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 22 juillet 2025

### Délibération n° 2025-15

Décret relatif aux montants de reversement des départements expérimentateurs de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » des EHPAD et USLD

Le comité des finances locales,  
*À la majorité des suffrages exprimés*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1211-3 ;

Après avoir entendu Madame Laetitia DUCOUDRÉ, chargée de mission sur les réformes de la tarification des ESMS PA au sein du bureau de la gouvernance du secteur social et médico-social à la direction générale de la cohésion sociale ;

Donne un avis *favorable* sur le projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,

  
André LAIGNEL